



Droit des immigrants à MaineCare

Qu'entend-on par MaineCare ?

MaineCare aide les personnes ayant des revenus modestes à régler les frais de soins de santé, notamment les consultations médicales et les médicaments.

Certains immigrants à faible revenu peuvent avoir droit à MaineCare.

- Les réfugiés et les bénéficiaires du droit d'asile peuvent recevoir tous les avantages offerts par MaineCare.
- Les personnes bénéficiant du statut de résident permanent légal (LPR, Lawful Permanent Resident) depuis plus de 5 ans peuvent avoir droit à MaineCare.
- Si vous êtes enceinte ou avez moins de 21 ans et que vous vous trouvez légalement aux États-Unis, vous pouvez avoir droit à MainCare.

Vous n'avez pas droit à MaineCare si :

1. votre statut de résident permanent légal date de moins de 5 ans (et vous n'êtes pas réfugié ou bénéficiaire du droit d'asile) ;
2. vous avez déposé une demande de résident permanent et êtes toujours dans l'attente d'une décision ;
3. vous avez déposé une demande d'asile ou demandé un autre changement de votre statut d'immigrant auprès des autorités fédérales d'immigration et êtes dans l'attente d'une réponse ;
4. vous bénéficiez d'un autre statut juridique moins connu ou
5. vous n'avez pas de documents.

Si vous appartenez à l'une des catégories susmentionnées et que vous faites une demande auprès de MaineCare, vous pouvez recevoir une carte MaineCare qui couvrira uniquement les soins d'urgence (Emergency MaineCare).

Qu'entend-on par Emergency MaineCare ?

Emergency MaineCare couvre uniquement les services médicaux nécessaires pour stabiliser un problème de santé grave. Ce programme ne couvre pas les frais d'accouchement.

Si vous avez des questions concernant les services couverts par votre carte MaineCare, vous pouvez appeler le service à la clientèle de MaineCare au **1-800-977-6740**.

Si vous n'avez pas droit à MaineCare, vous pouvez avoir droit à une autre aide pour régler les frais de santé :

- Si vous vous trouvez légalement aux États-Unis, le **Marché de l'assurance santé à healthcare.gov** peut vous offrir une aide pour payer les frais d'assurance maladie. Visitez le site **enroll207.com** pour en savoir plus sur l'aide à laquelle vous pouvez avoir droit ou appelez la ligne d'assistance téléphonique **Consumers for Affordable Healthcare** au **1-800-965-7476**.
- Les bureaux de **CarePartners** au **877-626-1684** pour les comtés de Cumberland, Knox, Lincoln, Oxford, Waldo et York.
- Les bureaux de **MedAccess** au **877-275-1787** pour les comtés de Cumberland, Knox, Lincoln, Oxford, Waldo et York.
- **Soins hospitaliers gratuits** - Personne ne peut se voir refuser des soins aux urgences dans les hôpitaux. C'est la loi. Si vous bénéficiez d'un faible revenu, certains services doivent vous être fournis gratuitement et ces services ne peuvent vous être refusés en raison de votre statut d'immigration. Les hôpitaux de l'État du Maine doivent vous fournir des informations sur le programme de « soins gratuits » (« Free Care ») qu'ils proposent .

Pour les questions concernant les programmes publics, contactez :

Maine Equal Justice (MEJ)
Numéro de téléphone 207-626-7058, poste 205, ou consultez la page maineequaljustice.org/about-us/contact-us/ et laissez-nous un message en ligne.

Pour les questions concernant le statut d'immigrant, vous pouvez contacter :

Immigrant Legal Advocacy Project (ILAP)
Numéro de téléphone 207-780-1593 ou numéro gratuit 1-800-497-8505
Adresse courriel : ilap@ilapmaine.org